
ICANN85 | Semaine de préparation – À l'approche de la ligne d'arrivée : mise à jour sur la révision de l'ICP-2
Mercredi 25 février 2026 – 23h30 à 00h30 IST

OZAN SAHIN

Veuillez lancer l'enregistrement. Bonjour et bienvenue à ce webinaire À l'approche de la ligne d'arrivée – Mise à jour sur la révision de l'ICP-2. Je suis Ozan Sahin et je serai le responsable de la participation à distance de cette séance. Merci de noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par le code de conduite des participants de la communauté de l'ICANN, le code de conduite de l'ICANN et la politique anti-harcèlement de la communauté de l'ICANN.

Lors de cette séance, les questions seront soumises à la fenêtre Questions-réponses. Merci de noter que la séance sera interprétée en espagnol. En français. Cliquez sur l'icône d'interprétation dans Zoom et sélectionnez votre langue que vous souhaitez écouter pendant la séance. Si vous souhaitez vous exprimer, merci de lever la main et de réactiver votre micro pour prendre la parole. Avant de vous exprimer, indiquez quelle langue vous allez parler si vous parlez une autre langue que l'anglais. Merci de parler à un rythme raisonnable. Je vais maintenant passer la parole à Hervé Clément.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

HERVÉ CLÉMENT

Merci Ozan. Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes ici, Constance et moi-même, pour vous présenter l'état d'avancement de notre travail sur la révision de l'ICP-2. Alors, ce document de politique de coordination de l'Internet 2 est un document bien connu qui vise à travailler sur un registre Internet. Et cela fait maintenant trois ans que nous avons commencé à travailler dessus. Constance et moi-même nous faisons partie du conseil de la NRO, qui travaille au sein de la zone. Nous faisons partie de la zone Europe, Asie et Moyen-Orient. Cette année, je préside le Conseil de l'adressage, l'ASO.

Et comme je le disais tout à l'heure, l'objectif aujourd'hui est de vous montrer où nous en sommes et de vous expliquer ce que nous allons faire à l'occasion de l'ICANN 85 à Mumbai. Le Conseil sera présent. Cela dit, je vais maintenant passer la parole à Constance qui va vous faire une introduction de la présentation de ce document. Merci Constance.

CONSTANZE BÜRGER

Merci Hervé pour cette aimable introduction. Quelques petites informations sur moi-même. Je suis Constance Bürger et je travaille à Berlin en Allemagne. J'ai été élue au sein du conseil de l'adressage de l'ASO et je suis très fière de travailler avec la communauté de l'internet et l'ensemble de mes collègues de l'ASO AC.

Commençons donc cette présentation sur la révision de l'ICP-2. Diapo suivante. Quelques mots d'introduction sur qui nous sommes. Alors que dire sur l'ASO AC? L'Organisation de soutien à

l'adressage a été créée par l'ICANN afin de fournir des conseils sur la politique en matière de ressources numériques Internet.

Il existe trois organisations de soutien et l'ASO AC est l'une des trois. Nous disposons de 15 membres, dans chaque région trois membres proviennent de chaque région RIR. Dans chaque région, deux membres sont élus et un membre est nommé par le RIR. Quelle est la durée de notre mandat? Eh bien, tout dépend des régions. Que faisons-nous?

Eh bien, nous nous concentrons sur les numéros de l'Internet. Ça a l'air tout simple, mais ce n'est pas aussi simple que cela. Je vais vous expliquer. Nous conseillons le conseil d'administration de l'ICANN. Nous supervisons le processus d'élaboration des politiques. Nous nommons deux membres au conseil d'administration de l'ICANN et nous nommons un membre au comité de nomination de l'ICANN. Nous nous réunissons une fois par mois, mais en ce moment, nous nous réunissons davantage pour couvrir plus de sujets. Nous nous réunissons également de façon annuelle en présentiel. L'objectif de notre travail est de mener le processus de révision de l'ICP-2, d'organiser l'élection pour le siège numéro 9 du conseil d'administration de l'ICANN, de surveiller et de soutenir le processus d'élaboration des politiques. Diapo suivante.

Le diaporama en dit bien plus que les mots. Vous voyez ici les visages des collègues avec qui je travaille et les membres du conseil de l'adressage de l'ASO. Diapo suivante.

Les registres internet régionaux, que faisons-nous? Les numéros, c'est ce qui nous importe. Et vous voyez ici une carte avec les cinq registres qui sont représentés : l'ARIN pour l'Amérique du Nord. Nous avons LACNIC pour l'Amérique du Sud. Nous avons pour l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie de l'Est, le RIPE-NCC. Nous avons AFRINIC pour l'Afrique et l'APNIC pour la région Asie Pacifique. Tous travaillent sur les numéros et les adresses IP.

La NRO, l'Organisation de ressources des numéros, est l'organisme de coordination des cinq régions. Donc nous servons les organisations au sein de l'ICANN. Nous sommes une organisation de soutien depuis 1999, et nous sommes chargés d'examiner, d'élaborer des recommandations sur la politique en matière d'adresses IP, de protocoles Internet. Nous conseillons le conseil d'administration de l'ICANN sur les questions politiques liées à l'exploitation, à l'attribution et à la gestion des adresses IP. Diapo suivante.

Voici quelles sont les fonctions d'un registre Internet régional. Nous gérons et nous distribuons les ressources de numéros Internet, les adresses IPv4 et IPv6 et les numéros de système autonome, car personne ne peut fonctionner sans. Il est absolument indispensable d'effectuer ce travail. Par ailleurs, il est important d'avoir des IPv4 et IPv6 ainsi que des numéros de système autonome. Nous sommes également responsables de maintenir les services d'annuaire, notamment WHOIS, WHOWAS, et nous soutenons l'infrastructure Internet par le biais de coordination

technique, de politique communautaire et de formation et de renforcement des capacités. Diapo suivante.

Pourquoi la révision de la coordination de l'Internet 2 est-elle effectuée? Alors je vais vous expliquer tout cela en vous donnant quelques informations et nous passerons en revue également le calendrier pour voir où nous en sommes. Alors concernant la chronologie justement. Le premier registre a été créé en 1992. C'est l'APNIC qui a été créé, l'ARIN après cela. Et l'ICANN a été créé en 1998.

Et à cette époque, les registres ont réalisé qu'il fallait une politique de coordination. Celle-ci a été adoptée en 2001 pour gérer et pour coordonner toutes les questions liées aux numéros sur l'Internet. Ensuite, LACNIC, puis l'AFRINIC ont été créés, mais nous voyons que cette politique de coordination est déjà vieille de près de 25 ans. Or, l'Internet a beaucoup changé en 25 ans.

La relation entre les registres et les opérateurs de registre, l'ICANN et les relations entre eux ont beaucoup changé. Voilà pourquoi il nous faut changer notre façon de fonctionner. Les opérateurs de registre ont beaucoup plus de responsabilités. Et il nous faut également pouvoir radier un RIR qui ne peut plus répondre de manière adéquate aux besoins de sa communauté. D'autre part, l'écosystème Internet n'est plus stable. Voilà pourquoi une révision de l'ICP-2 est nécessaire. Diapo suivante.

Le projet de révision de l'ICP-2 a commencé – comme je l'ai déjà dit tout à l'heure – en 2023, au mois d'octobre. Le NROEC a donc

demandé à l'ASO, Conseil consultatif de l'ASO, de l'aider à mener deux tâches. La première visait à réviser les procédures de mise en œuvre de chaque registre pour vérifier qu'ils sont en conformité avec les outils actuels de l'ICP. La deuxième tâche, encore plus importante que la première, est de renforcer l'ICP-2 et de réviser l'ICP-2 actuel afin de rendre le système plus responsable vis à vis de la communauté internet. Voilà les tâches débutées en 2023. Diapo suivante.

Sur cette diapositive, vous avez le calendrier des travaux que nous avons effectués jusqu'à ce jour. Et nous souhaitons expliquer maintenant ce que nous avons fait jusqu'à présent. Beaucoup de travail a été entrepris. Ce travail a été accompli de façon tout à fait transparente. Nous avons en effet publié un grand nombre de documents et nous allons donc en parler plus en avant. Diapo suivante.

Tout d'abord, nous avons souhaité vérifier quels étaient les besoins actuels. Nous avons examiné des documents. En octobre 2024, nous avons publié une proposition de 25 principes fondamentaux. Ensuite, une consultation publique a eu lieu, l'ASO a examiné les commentaires de la communauté et publié un rapport de synthèse. Et le détail s'affiche sur cette diapositive finale. Nous avons rédigé une proposition de principe. L'idée était de réduire le fossé entre les besoins et les politiques actuelles.

Nous avons donc parlé des différentes thématiques en jeu et avons proposé de mettre à jour l'ICP-2. Les principes ont été partagés

avec les RIR, avec la communauté, avec les opérateurs de registre et avec la communauté de l'ICANN entre le 8 octobre et le 6 décembre 2024. Nous avons obtenu des commentaires de l'ICANN, 14 réponses et beaucoup de commentaires également de nos collègues des RIR, environ 300 réponses de leur part. Ces réponses ont été analysées, nous les avons intégrées dans un rapport de synthèse et nous avons lu absolument tous les commentaires. Donc, un rapport de synthèse du questionnaire RIR a été publié en février 2025. Et les contributions issues de ces deux processus ont été utilisés comme base pour rédiger le nouveau document de gouvernance que nous souhaitons publier cette année. Diapo suivante.

Vous pouvez donc voir avec ce code QR, ces principes et ce rapport de consultation qui est donc ainsi disponible. Nous allons passer à la diapo suivante. Ce qui a été très important, c'est l'impact du retour provenant de la communauté. Sur la première version, nous nous sommes adaptés à la suite donc du suivi que nous avons obtenu pour l'ICP-2. Tout d'abord, nous avons clarifié le rôle de la communauté. Donc, une décision d'un RIR, c'est un processus de gouvernance. C'est un modèle bâti sur le modèle multipartite de gouvernance. Et ça, c'est extrêmement important de clarifier cela, clarifier ce rôle.

Nous avons également géré les préoccupations concernant la reconnaissance et la radiation et procédure de radiation des RIR. Donc, il y a tout un processus d'appel qui existe à l'ICANN. Nous avons donc aligné les critères avec la confidentialité et avec les

exigences de gouvernance qui existent également, et nous avons donc élaboré, si nécessaire, différentes questions sur ces principes. Je vais maintenant passer la parole à Hervé Clément pour nous parler un petit peu de la première version de ce document de gouvernance RIR. Je vous passe la parole, Hervé.

HERVÉ CLÉMENT

Merci beaucoup, Constance, de votre excellente explication sur les premières étapes de notre travail que nous avons effectué. Après être tombés d'accord sur les principes de base, nous avons été en mesure d'avoir un premier document, de rédiger un document de gouvernance. Donc, c'était la première version. Nous pouvons passer à la diapo suivante. Donc, le calendrier, tout d'abord, pour la révision de l'ICP-2.

Ce document a été publié en avril 2025, et nous avons eu une consultation par la suite et devant les différentes communautés et au sein de l'ICANN. Il y a donc eu cette consultation jusqu'au 27 mai 2025. Donc la première version, qu'est-ce que c'est? Et bien, c'est une mise à jour complète de l'ICP-2 qui introduit des détails sur la structure de gouvernance sur également les critères opérationnels.

Il a été clair de définir toutes les entités dont on parlait à ce niveau et quelle a été l'importance et le rôle de ces registres Internet régionaux. On a eu également des détails sur les procédures pour la gestion du cycle de vie complet des registres Internet régionaux. Donc, tout cela s'est poursuivi et cela peut aller jusqu'à la radiation d'un RIR. Donc, c'est deux choses très importantes dont on parle.

Donc le document provisoire, le premier document a clarifié le cadrage et la gestion du cycle de vie, a formalisé les structures de gouvernance, a renforcé les critères opérationnels et clarifier les rôles, les responsabilités et les procédures. Diapo suivante.

Et nous avons beaucoup de documents. Donc nous avons un code QR qui vous permet d'avoir accès à ce document de gouvernance, si vous voulez lire cela. La première version de notre document, vous pouvez donc maintenant passer à la diapo suivante, s'il vous plaît. Donc, et là vous voyez d'autres codes QR parce qu'il y a de nombreux documents. Vous avez des commentaires publics de l'ICANN sur la droite et vous avez les réponses de la communauté également. Vous pouvez observer tout cela et comme vous l'avez dit, Constance, nous avons eu de nombreux commentaires qui ont été analysés pour s'assurer que l'on apporte des réponses à tout le monde et que l'on prenne tout en compte et qu'on ait un document complet.

Nous avons la diapo suivante avec encore un code QR de la version un. Il s'agit du rapport résumant la première consultation et cela explique un petit peu comment on a fait pour analyser tous ces commentaires que nous avons reçus. Nous avons eu ensuite une seconde version du document de gouvernance sur les registres Internet régionaux.

Nous avons maintenant le calendrier à la prochaine diapo. Il y a eu une consultation, comme je l'ai dit au printemps 2025, et, publié en juillet 2025, le rapport de résumé à la suite des premières

consultations. Par la suite, et bien nous avons publié parce que nous avons rédigé différents points. Nous avons donc publié la version numéro deux et lancer des consultations dans la communauté pour qu'ils puissent réagir à la version numéro deux. Et ça, il s'agit là de surveillance de la communauté de l'ICANN. C'est son rôle, et nous avons été en mesure d'analyser les réponses à Montevideo, à la réunion de LACNIC, et nous allons passer à la diapo suivante.

Alors, cette deuxième version, quels sont les changements essentiels? Donc, il y a eu un petit changement au titre du document. On a pris en compte ce qui a été dit sur le document. Le préambule a été étendu pour bien expliquer les objectifs du document. Ça, ça nous a permis de répondre déjà à des questions que nous avions reçues. Quel est ce document? C'est une question qui nous avait été posée.

Nous avons également eu des changements sur les procédures de mise en œuvre. Il y a une référence qui a été faite aux procédures de mise en œuvre séparément pour avoir plus de détails sur la mise en œuvre et sur toutes les exigences qui existent. On a fait beaucoup de travail sur la reconnaissance ou la radiation.

Les différents processus pour reconnaître et créer les différentes protections qui existent pour la radiation éventuelle d'un RIR, y compris la possibilité pour un candidat RIR d'être reconnu alors qu'il n'y a pas une approbation unanime des RIR en existence.

Donc, on a beaucoup travaillé sur l'unanimité. Ça a été très débattu, cela.

Donc, on a eu là des propositions au niveau des audits et de nouveaux critères pour que les membres des RIR ou l'ICANN requiert donc des audits ad hoc ou propose donc une radiation du RIR. Il y a également une question de continuité qui existe en cas d'urgence. Il y a une nouvelle procédure qui existe pour transférer d'une manière temporaire la responsabilité d'un RIR à un opérateur d'urgence, le cas échéant, si cela est nécessaire. Diapo suivante.

Et là, vous avez un autre code QR parce que c'est un autre document. Et ce code QR vous renvoie à la version deux du document de gouvernance sur la reconnaissance des opérations et la radiation des registres Internet régionaux. Diapo suivante. Alors là, un exemple pour expliquer ce que nous avons fait, comment nous avons travaillé sur les documents.

Le premier document. Donc ça, une nouvelle fois, un code QR pour accéder à ce qui a été effectué en suivant les changements en rouge, donc en biffant certains libellés. Et donc nous avons souligné les nouveaux textes.

Nous devons expliquer également pourquoi, quel a été le raisonnement derrière ces changements. Différents paragraphes qui ont été rajoutés notamment. Et pour tous les changements que nous avons effectués, il y a une explication pour le changement, pour l'historique également sur lequel nous nous sommes basés.

Donc c'est la logique de ces changements. Et là, vous pouvez y avoir accès en utilisant le code QR, une nouvelle fois. Nous avons la consultation de la communauté pour la version deux.

Là, vous avez deux documents ici. Vous avez les différentes consultations, les commentaires publics de l'ICANN et les consultations au niveau des communautés RIR. Donc, ça fait beaucoup de documents, beaucoup d'informations. L'idée, c'était d'être aussi exhaustif que possible et, pour vous, de pouvoir accéder à tous les éléments pour voir que nous avons fait des efforts véritables pour répondre à tous les commentaires à la suite des consultations. Diapo suivante.

Il y a un calendrier qui existe. Et nous avons analysé toutes les réponses à Montevideo. C'était en novembre et après cela, on a commencé le travail sur le nouveau document. Et nous avons eu deux ou trois personnes qui ont été chargées de cela, de rédiger des nouveaux points. Et nous sommes ici également pour continuer à analyser ce que nous pouvons faire pour la prochaine version en février, donc février de cette année, début de ce mois.

Donc l'ASO a publié un document. Donc c'est le rapport résumant les consultations, deuxième consultation pour le second document, la version deux, et quatre jours après, en février, nous avons publié un document qui est un rapport de ce qui est en cours et de ce qui est en rédaction et problématique, en cours et en rédaction. Donc un compte rendu. Là, nous avons un code QR. Donc là, c'est pour atteindre le rapport résumant les secondes

consultations. Alors, où nous en sommes maintenant? Eh bien, nous avons eu ces résumés qui ont été effectués en février. Et où est-ce qu'on en est dans le processus? Eh bien, je crois que nous avons eu des micros ouverts. Nous avons entendu un petit peu de bruit.

Très bien. Je reviens à la présentation avec la révision du suivi et des consultations de la communauté. Donc, avec la NRO, l'organisation de ressources de numéros, nous avons travaillé à Montevideo, à la réunion de LACNIC pour analyser le retour de la communauté. La plupart de ces documents de gouvernance sont maintenant complets. Il y a certains domaines, néanmoins, qui requièrent des discussions supplémentaires au sein de l'ASO, l'Organisation et du conseil de l'adressage.

Donc nous avons un rapport et un compte rendu pour le premier trimestre publié qui fournit une grande transparence et qui permet de suivre de près les modifications. Donc, on a souligné les problématiques qui doivent toujours être débattues, qui sont donc encore en cours et sur lesquelles on progresse. Et nous avons listé également les thématiques sur lesquelles nous sommes tombés d'accord. Donc là, on est dans la phase de rédaction.

Et pour vous donner une idée un petit peu du calendrier et du travail que nous avons l'intention d'effectuer, eh bien nous avons l'intention de finaliser ce document Mise à jour de l'ICP-2 d'ici le quatrième trimestre 2026, et ça, c'est dans les délais. Notre

objectif, c'est de terminer tout cela d'ici le quatrième trimestre 2026. Et n'oubliez pas qu'on a commencé notre travail en 2023.

Très bien. Donc, je crois que nous en sommes à peu près ici, et c'est le document dont je viens de parler. Donc, ce compte rendu de progrès concernant les problématiques qui sont encore gérées ou qui sont en cours de rédaction.

Donc, nous allons passer à la diapo suivante. Pour le premier trimestre, compte rendu de progrès, c'est là où nous en sommes. Et nous avons donc un code QR qui vous permet d'atteindre ce document pour le premier trimestre. Donc diapo suivante.

Les sujets ont cours. Donc il s'agit ici des sujets dont nous devons discuter au sein du conseil, parce que beaucoup de commentaires ont été soumis et nous devons nous assurer de nous mettre d'accord sur la façon de gérer ces questions. Diapo suivante.

Tout d'abord, la révision de l'examen de la reconnaissance avec la présence d'un parti indépendant. Quel est le contexte? Bien si la version actuelle permet la reconnaissance d'un RIR et dans le cas d'un RIR qui ne respecterait pas les règles. Nous avons une procédure en place. Les documents doivent donner les détails de mise en œuvre. Nous nous sommes mis d'accord sur le fait qu'il y aurait ces documents de gouvernance, mais qu'il faut également un autre document qui détaille le reste. Autre point, je peux essayer et également évaluer si je souhaite avoir recours à un tiers. D'autre

part, l'ICANN doit éclaircir leur rôle dans ce processus. Diapo suivante.

Il s'agit ici de la reconnaissance et de l'outil de l'unanimité -1 voix. Alors, quel est le contexte ici? Dans ce document, il est possible, dans certaines conditions de reconnaître un candidat. Il pourrait y avoir des conflits d'intérêts entre plusieurs RIR. Il pourrait y avoir des RIR existants qui doivent coopérer avec tout nouveau RIR. Donc, ici, il faut que tout le monde se mette d'accord. Ce processus requiert également une coordination et une coopération efficaces qui peuvent être problématiques. Il existe une possibilité qu'un RIR ne soit pas en mesure d'agir ou de prendre des décisions en matière de reconnaissance. Alors, différentes personnes disent que le texte actuel n'est pas suffisant. Donc, des discussions sont en cours pour améliorer la situation. Vous pouvez passer à la diapo suivante.

La question suivante concerne la radiation. Donc la possibilité de radier un RIR, c'est quelque chose qui arrive dans des cas extrêmes. Ici, il nous faut un minimum de RIR, un minimum de membres qui soient d'accord à l'occasion d'un audit ad hoc par exemple. Quel est le contexte de ce document?

Ce processus peut être initié par tout RIR ou groupe de RIR, un groupe de membres de RIR concernés. 25 % du nombre total de membres RIR, soit 2 000, la valeur la plus faible étant retenue. Un commentaire a parlé de l'abaissement du seuil et du fait que des mécanismes anti capture peuvent être ajoutés.

La réponse que nous avons apportée est que la radiation, comme je l'ai dit tout à l'heure, est un recours ultime, est extrême et que le seuil de déclenchement est délibérément élevé et qu'aucune modification de ces seuils n'est possible. Le statut de cette question est en cours. Nous pouvons discuter de la question de savoir si le seuil d'audit ad hoc devrait être inférieur à celui de la radiation, et veiller à ce que les audits ad hoc ne puissent pas être déclenchés de manière continue par des parties mécontentes.

Je vois une question ici, mais je suggère de terminer cette présentation et puis, nous prendrons les questions juste après. Mais votre question est bien notée. Je vous remercie. Diapo suivante. Il s'agit ici des procédures d'urgence pour le lancement et le renouvellement de la continuité. Quel est le contexte? Les procédures requièrent l'accord unanime de tous les autres RIR et de l'ICANN afin de mettre en place cette procédure d'urgence.

Il y a des craintes que les mesures d'urgence puissent être prolongées sans contrôle suffisant. L'exigence de l'unanimité peut être trop élevée. Il y a toujours cette question de l'unanimité. Il faut ajouter des critères clairs pour la prolongation de la procédure de continuité d'urgence. Et il existe une crainte également que 90 jours ne soient pas suffisants pour identifier une entité remplaçante. Le statut de cette question est toujours en cours.

Il faut discuter de la nécessité d'abaisser les seuils requis pour l'unanimité, et nous devons également rédiger un texte plus clair afin de préciser les procédures de lancement et de prolongation de

la procédure afin de garantir la transparence dans la prise de décision pour les communautés concernées. Diapo suivante.

Donc voilà quelles étaient les questions en cours qui sont en cours de discussion. Nous avons également des points en cours de rédaction, ce qui nous amène à la diapo suivante. Tout d'abord, la structure du document. Le contexte est le suivant. Nous avons remarqué que dans la structure du document, on rencontre le même problème qui est abordé dans plusieurs sections. Les commentaires que nous avons recueillis hier est que le document est trop complexe et gagnerait à être simplifié.

Le statut est en cours de rédaction, le document sera restructuré afin d'en améliorer la fluidité et la clarté. Il ne s'agit pas de rajouter de nouvelles idées, mais d'essayer de rendre ce document plus clair. Diapo suivante. Concernant la transition et la continuité maintenant, le contexte est le suivant. En termes de changements de reconnaissance, un transfert en douceur des services et des opérations des RIR radiés vers une entité provisoire ou remplaçante doit s'effectuer conformément aux instructions de l'ICANN.

Les commentaires recueillis sont que l'article devrait traiter la transition de manière plus détaillée, afin de garantir que les communautés restent impliquées pendant la transition et protéger les droits des détenteurs de ressources concernées. Donc statut En cours de rédaction. Le NC NRO ajoutera un texte décrivant les exigences relatives à un plan de transition qui garantit la continuité

des services et la protection des droits des détenteurs de ressources pour s'assurer donc que tous ces droits restent cohérents. Diapo suivante.

Ici, il s'agit des obligations en matière d'audit. Contexte: le document autorise des audits ponctuels et des audits RIR au moins une fois tous les trois ans, mais ne précise pas les mesures à prendre à la suite de l'audit.

Les commentaires que nous avons eus à ce sujet sont que ce document n'oblige pas explicitement un RIR à agir après la publication d'un rapport d'audit. Statut en cours de rédaction. Nous allons amender le texte pour clarifier les obligations des RIR dans ce cas. Diapo suivante.

Donc la radiation. Il pourrait y avoir un audit dans le cadre de la radiation. Contexte. Donc, le processus de radiation n'inclut pas un audit parmi les étapes nécessaires. Commentaire reçu. L'audit doit être une partie obligatoire du processus. Notre réponse à ce commentaire était que nous n'allons rien changer parce que le document exige qu'un RIR soit audité au moins une fois tous les trois ans. Il est possible que le processus de radiation soit déclenché après qu'un RIR a échoué à un ou plusieurs audits.

L'inclusion d'une exigence d'audit pourrait retarder davantage le processus à ce moment-là. Et puis, l'article 6.2 crée déjà une obligation d'aider et de réhabiliter un RIR avant tout processus de radiation. Vous pouvez passer à la diapo suivante.

Alors radiation encore une fois. Il s'agit ici de la possibilité de réhabilitation dans le cadre du processus de radiation. Pourquoi cette question? Parce que dans l'article 6.2, il est exigé que des efforts soient faits pour réhabiliter un RIR non conforme avant la radiation. Donc, vous voyez qu'ici les efforts s'accumulent pour qu'un RIR ne soit pas radié.

Mais la réhabilitation n'est pas mentionnée comme une étape du processus de radiation. En commentaire, nous avons le besoin d'inclure la réhabilitation comme étape du processus de radiation. Statut En cours de rédaction. Nous allons amender le texte pour y inclure l'obligation de tenter de réhabiliter un RIR avant de prendre d'autres mesures de radiation. Diapo suivante, et je passe maintenant la parole à Constance pour les dernières diapositives. Je vous remercie de votre attention.

CONSTANZE BÜRGER

Vous nous avez communiqué beaucoup d'informations. Voilà. Nous nous réunissons entre collègues à l'ICANN 85 en présentiel. Nous allons nous réunir et nous allons discuter avec les collègues avec vous. Nous allons partager les résultats de nos travaux. Vous avez ici le calendrier. Nous avons une séance avec le GAC, une séance publique, une deuxième séance publique. Nous avons une séance avec l'ALAC et avec l'ASO. Nous avons une séance avec le conseil d'administration de l'ICANN et l'ASO. Nous avons une session d'information également sur comment ça marche. Et puis nous avons des sessions conjointes ASO/ISPCP. Nous vous invitons

à nous rejoindre à l'occasion de ces séances. Nous serons présents. Vous pourrez nous poser vos questions, n'hésitez pas. Diapo suivante.

Quelles sont les perspectives d'avenir maintenant? Quelle est la suite? Alors nous avons un calendrier à venir. Nous avons déjà dit que nous allons terminer ce document de gouvernance, le finaliser, ce document de gouvernance des RIR à la fin de l'année. Nous travaillons en groupes de travail.

Nous avons partagé nos connaissances avec LACNIC déjà. Au deuxième trimestre, nous souhaitons rédiger un rapport d'étape qui sera présenté lors des réunions ARIN, LACNIC et RIPE, et le groupe de travail se réunira en personne pour poursuivre la rédaction de la version finale lors de l'ICANN 86. La version finale devrait être disponible aux troisième trimestre et quatrième trimestre, et nous allons donc remettre cette version finale au comité exécutif de la NRO et présenter cette version à l'ICANN 87. Enfin, au quatrième trimestre toujours, nous allons débiter le processus d'approbation et d'adoption par la NRO. Diapo suivante.

Donc quelles questions avez-vous? J'ai vu qu'il y avait des questions dans le chat. Donc je vais maintenant voir dans le chat ce qui se trouve. Je crois qu'on a répondu à cette question déjà. Est-ce que l'ICANN a fourni des opinions juridiques sur cette disposition en ce qui concerne la concurrence par rapport aux autorités nationales? Est-ce qu'il y a un conflit d'intérêt basé sur

des intérêts économiques? Hervé, vous voulez essayer de répondre à cela?

HERVÉ CLÉMENT

Je crois que c'est une question de Michael Palage. Et je vois qu'il a levé la main et qui il est présent. Michael, donc peut-être qu'il veut nous parler.

MICHAEL PALAGE

Oui, Michael Palage au micro. Si c'est possible, oui, j'aimerais m'exprimer. J'aimerais vous féliciter tout d'abord tous les deux. Excellente présentation. Je crois qu'il est extrêmement important pour quelqu'un qui n'a jamais entendu parler d'un registre Internet régional, un RIR, qui ne sait pas ce que c'est que l'IPv4 et IPv6, ces différents espaces. Pour les adresses, c'est très bien de revenir en arrière et de donner l'historique. Félicitations pour cela.

Mais moi à l'ICANN, quand j'ai beaucoup travaillé, pas dans les numéros, mais pour les noms de domaine, je crois que c'est extrêmement important également ces ressources de numéros et d'adressage. Donc, je crois que nous avons beaucoup de ressources maintenant. Vous nous avez parlé. Ma première question, et c'est quelque chose qui repart lorsque j'étais membre du conseil d'administration de l'ICANN.

Je pense que la NRO, l'organisation de ressources de numéro, n'est pas une entité juridique. J'ai regardé les textes statutaires, il y a un protocole d'accord avec NRO, mais si je crois bien comprendre, ce

n'est pas une entité juridique. Est-ce que cela a changé ces dernières années? Est-ce qu'il y a un statut juridique pour le NRO? Ou bien est-ce qu'il y a une affiliation aux cinq RIR simplement?

HERVÉ CLÉMENT

Ce que je crois comprendre, c'est que nous sommes toujours dans ce cas comme vous le dites. Vous avez les cinq RIR. Nous avons des protocoles d'accord avec ces RIR et je préfère ne pas totalement répondre à la question. Je crois qu'on nous parle des conseillers juridiques pour chaque RIR. Je crois que c'est une question importante.

HERVÉ CLÉMENT

Oui, je vous vois, John.

JOHN SMITH

Oui. Est-ce que le NRO est une entité juridique? Non, ce n'est pas une entité juridique.

MICHAEL PALAGE

Oui. Merci beaucoup. La raison pour laquelle je pose cette question, et je crois que c'est important, c'est que dans le nommage, c'est très important. Dans cet espace de nommage, il y a parfois des contrats. Donc l'ICANN a un protocole d'accord avec une entité non juridique. Ça peut poser des problèmes juridiques. Et une nouvelle fois, mon second point. C'est à la suite des

commentaires initiaux de Constance. Ça a 25 ans et je crois que c'est très important au niveau du processus budgétaire.

On l'a entendu durant cette semaine de préparation. Je crois que c'est important que l'ICANN s'engage et fasse une étude économique complète des identificateurs uniques que nous coordonnons. Et est-ce que cette analyse économique doit prendre en ligne de compte les noms de premier et de deuxième niveau, les marchés primaires, les marchés secondaires également? Et la troisième question que j'avais – et je ne sais pas si Xavier est sur cet appel, je ne sais pas combien les RIR contribuent au budget de l'ICANN. John, vous avez une idée de la contribution financière des RIR à l'ICANN?

JOHN SMITH

Je n'ai pas les chiffres, mais je sais qu'ils contribuent. C'est basé sur leurs revenus. Oui, c'est partagé entre les cinq RIR.

MICHAEL PALAGE

Oui, une nouvelle fois, quelqu'un de l'organisation ICANN, du personnel pourrait nous en dire plus et Xavier pourra peut-être nous répondre. Donc, parce que nous avons un plan stratégique sur cinq ans à l'ICANN, on y travaille actuellement, et ce serait bien de comprendre quels sont les revenus, quels sont les frais de l'ICANN et quelles sont les dépenses encourues pour la gestion des TLD de .org. Il y a les coûts juridiques avec les litiges AFRINIC.

HERVÉ CLÉMENT

Je crois qu'il y a une réponse de Sam. Les RIR contribuent au moins 650 000 \$ par an, je pense, en appliquant dans le cadre de leur accord de service.

MICHAEL PALAGE

Oui, merci beaucoup. Vous avez répondu comme Xavier aurait pu le faire. Donc est-ce que c'est une augmentation ce chiffre ou bien est-ce que c'est un chiffre stable? Donc ce sont des questions, mais je les enverrai par d'autres voies. Je crois que je l'ai dit dans le chat, il y a certains RIR qui ont la possibilité d'être radié ou de ne pas reconnaître de nouveau RIR. Est-ce que l'ICANN a effectué une analyse économique et une analyse juridique de la concurrence, des préoccupations que nous pouvons avoir au niveau de la concurrence? Je crois que c'est extrêmement important, ces problématiques. Et félicitations au présentateur. Je vous redonne la parole.

HERVÉ CLÉMENT

Oui, Sam, très heureux de vous voir. Sam, donc vous avez été participante. Peut-être que vous pouvez répondre à certaines questions de Michael Palage.

SAM EISNER

Oui, merci beaucoup. Contente de vous voir. J'aimerais confirmer que l'ICANN observe cet espace de très près et contribue à la conversation. Et nous sommes engagés. Nous suivons de près toutes les problématiques, notamment la concurrence. Nous

voyons de près les propositions qui arrivent et les débats qui se déroulent.

MICHAEL PALAGE

Merci Sam. Et si les participants ont des préoccupations au niveau de la concurrence, à qui devraient-ils ou elles s'adresser?

SAM EISNER

Sam Eisner d'ICANN Org. Vous pouvez tout à fait communiquer avec moi et avec John, et assurez-vous si ça a un impact sur les différentes propositions des SO et des AC, incluez Hervé également pour les questions financières.

MICHAEL PALAGE

D'accord. Merci beaucoup.

HERVÉ CLÉMENT

Merci Michael. Donc, mis à part vos questions, je crois qu'il n'y a pas d'autres questions posées par d'autres participants. Donc j'ai regardé dans la fenêtre Questions-réponses, je ne vois rien. Je crois qu'on a partagé vraiment beaucoup d'informations.

Et si vous n'avez pas encore lu les documents, je dirais que c'est difficile de suivre tout cela et je crois que c'est énormément d'informations. C'est relativement complexe, et à un moment, nous avons beaucoup rédigé et nous avons dû suivre de près tout

notre travail de réflexion. Donc Ozan, je peux vous redonner la parole.

OZAN SAHIN

Merci beaucoup, Constanze et Hervé, de votre présentation. Merci de votre participation aujourd'hui. Je crois que nous pouvons conclure et vous souhaiter une excellente journée. La séance est levée. Au revoir et merci beaucoup. Merci. L'enregistrement est maintenant terminé.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]